

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal

La séance débutera
dans quelques
minutes...



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

1. Administration et affaires courantes

1.1 Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

À L'ORDRE
DU JOUR



1. Administration et affaires courantes

1.2 Adoption du procès-verbal

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026, tel que présenté.

PROCÈS
VERBAL



1. Administration et affaires courantes

1.3 Approbation de la liste des déboursés

Conformément aux dispositions des articles 176.5 et 96.1 du Code municipal du Québec, le conseil prend acte du dépôt de la liste des déboursés au montant de 1 289 526,30 \$ et du rapport des engagements autorisés pour la période du 1er au 31 mai 2026, tel que soumis par le Service des finances.

**LISTE DES
DÉBOURSÉS**



1. Administration et affaires courantes

1.4 Modification aux projets financés par le Fonds de roulement pour l'année 2025

D'ANNULER l'affectation de 25 000 \$ au Fonds de roulement prévu pour le projet de la courbe du 10^e rang;

DE DÉCRÉTER que cette somme sera retournée à son fonds d'origine.

1. Administration et affaires courantes

1.5 Partage des coûts d'entretien et de réfection d'infrastructures communes avec la Ville de Prévost – 230^e Avenue

D'AUTORISER le paiement de la quote-part prévue à l'entente intermunicipale relatif au partage des coûts d'entretien et de réfection d'infrastructures communes intervenue entre les parties dont le montant sera connu à l'ouverture des soumissions et estimé à 12 000 \$;

1. Administration et affaires courantes

1.6 Adoption du budget de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Rivière-du-Nord

D'ADOPTER le budget de 1 671 807 \$ pour l'année 2026 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Rivière-du-Nord;

D'AUTORISER le versement de la quote-part à la Régie pour un montant de 208 144 \$;

1. Administration et affaires courantes

1.7 Octroi d'une aide financière à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Hippolyte

DE VERSER une contribution financière de 2 500 \$ à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Hippolyte pour l'entretien de son bâtiment;

1. Administration et affaires courantes

1.8 Entente intermunicipale avec la Municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord relative à la construction d'un écocentre sur le territoire de la Municipalité de Saint-Hippolyte

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir avec la MRC de la Rivière-du-Nord relativement à la construction d'un écocentre sur le territoire de Saint-Hippolyte.

2. Soumissions, contrats et règlements

2.1 Octroi de contrat – Achat de deux camionnettes (2026TP13-AOP)

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (avant taxes)
Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée	145 412,54 \$
Venne Ford	145 530,00 \$
P.E. Boisvert Auto Ltée	167 200,00 \$

D’OCTROYER le contrat pour l’achat de deux camionnettes à Venne Ford, au montant de 145 530 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions et modalités du document d’appel d’offres;

2. Soumissions, contrats et règlements

2.2 Octroi de contrat – Surveillance des travaux de stabilisation de la 413^e Avenue (2026TP18-CGG)

D'OCTROYER le contrat pour la surveillance des travaux de stabilisation 413^e Avenue à OPaysage Architectes Paysagistes, au montant de 41 843,56 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions et modalités du document de l'offre de services;

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, monsieur Alexandre Dumoulin, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

2. Soumissions, contrats et règlements

2.3 Octroi de contrat – Réfection des toitures de l’hôtel de ville et du Pavillon Maxime Gingras (2026TP-19-DDP)

ENTREPRISES	MONTANT (avant taxes)
Toitures P.B.	44 525\$
Toitures Aubin	48 898 \$
Juteau et Paquette Couvreur	56 400 \$

D’OCTROYER le contrat pour la réfection des toitures de l’hôtel de ville et du Pavillon Maxime Gingras à Toitures P.B. au montant de 44 525 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions et modalités du document de la demande de prix;

5. Urbanisme

5.1 Dépôt du rapport de trimestriel - mars à mai 2026

PERMIS

SAINT-HIPPOLYTE

Municipalité de Saint-Hippolyte
2223 chemin des Hauteurs
Saint-Hippolyte
J8A 1A1
Téléphone: (450) 963-2505 Télécopieur: (450) 963-2507

TYPE / NATURE / DESCRIPTION

PERMIS NO

PROPRIÉTAIRE

ÉMIS LE

SITE DES TRAVAUX
CADASTRE(S)

EN VIGUEUR JUSQU'AU

Signature:

RESPONSABLE DU DOSSIER

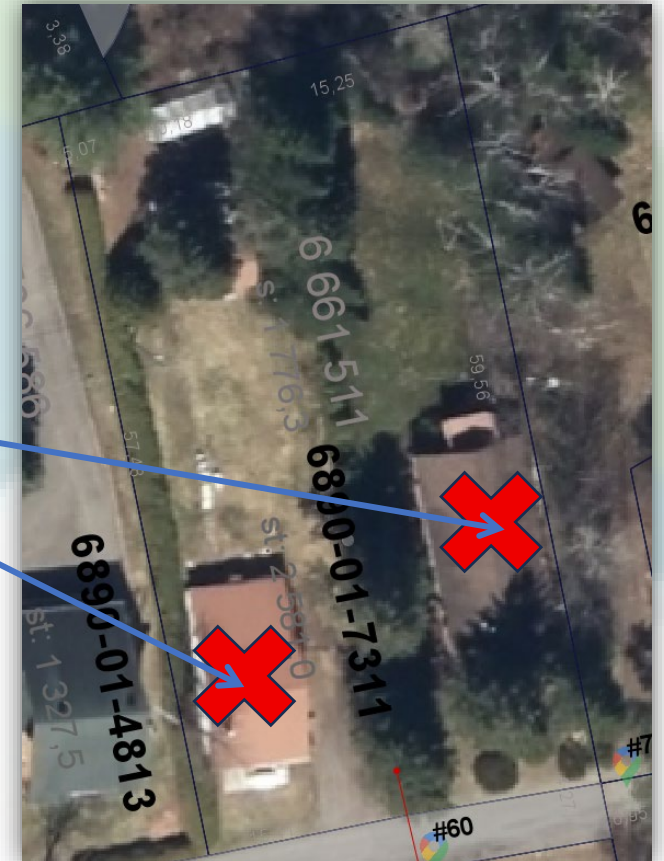
CE PERMIS DOIT ÊTRE AFFICHÉ DANS UN ENDROIT VISIBLE

Comparatif	Trimestriel*			Annuel*		
	2026	2025	±	2026	2025	±
TOTAL						
# émis	374	372	+2	446	460	-14
\$ total	31 526 M\$	23 944 M\$	+7 582 M\$	35 953M\$	29 778 M\$	+ 6 175M\$
RÉSIDENCE						
# émis	42	37	+5	47	48	-1
\$ total	20 991M \$	16 520 M\$	+ 4 471 M\$	23 222 M\$	20 781 M \$	+ 2 441 M\$
INST. SEPT.	51	67	-16	64	83	-19

TYPE DE PERMIS	#
Abattage de 10 arbres et moins	52
Installation septique	51
Ouvrage de prélèvement des eaux	45
Construction neuve maison	42
Rénovation / amélioration résidentielle + 5 000\$	35
Galerie, patio, perron, véranda	20
Remise	19

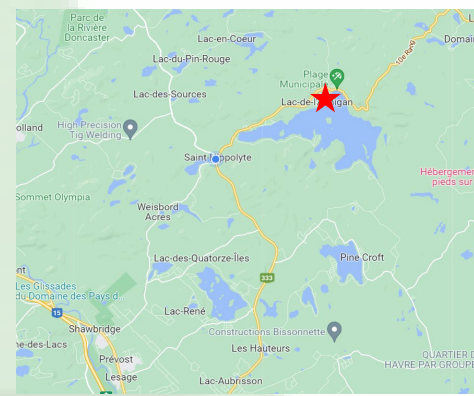
*Données au 27 mai 2026 et annuelles 2025

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser, pour l'habitation projetée, que celle-ci empiète de 2,1m dans la marge latérale droite de 5m calculée à partir de la bande-tampon latérale de 3m sur un terrain de plus de 1 500m² de la zone H-313.



5. Urbanisme

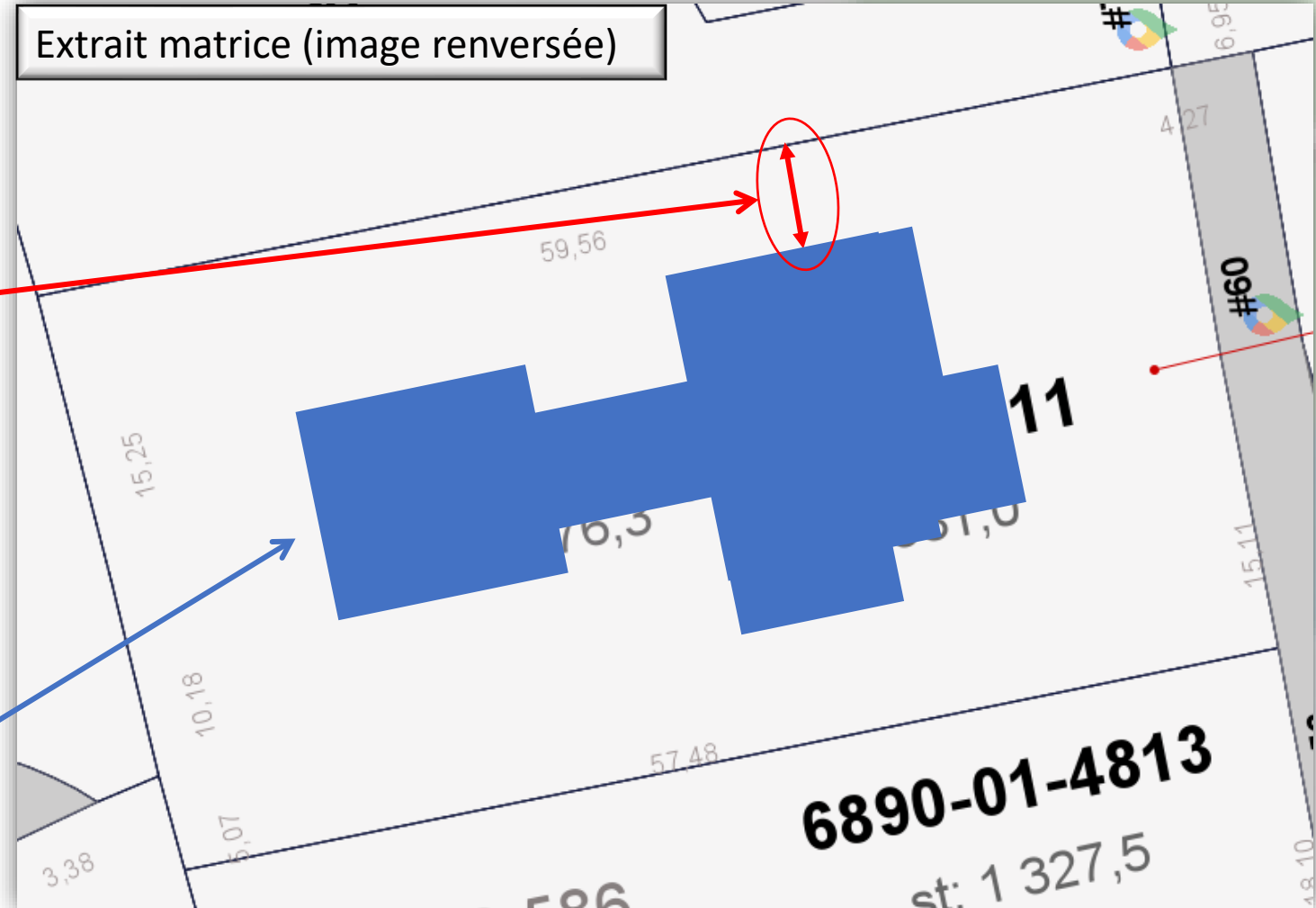
5.2 DDM 2026-0023: 60-62, 382^e Avenue...suite



Empiètement de 2,1 m dans la marge latérale droite de 5 m. En raison de la présence de la bande-tampon obligatoire, la maison projetée se retrouverait donc à 5,9 m de la ligne de propriété plutôt que 8 m (3m de bande tampon + 5 m marge de recul)
DDM REQUISE

Implantation approximative sur le terrain fusionné de la maison projetée

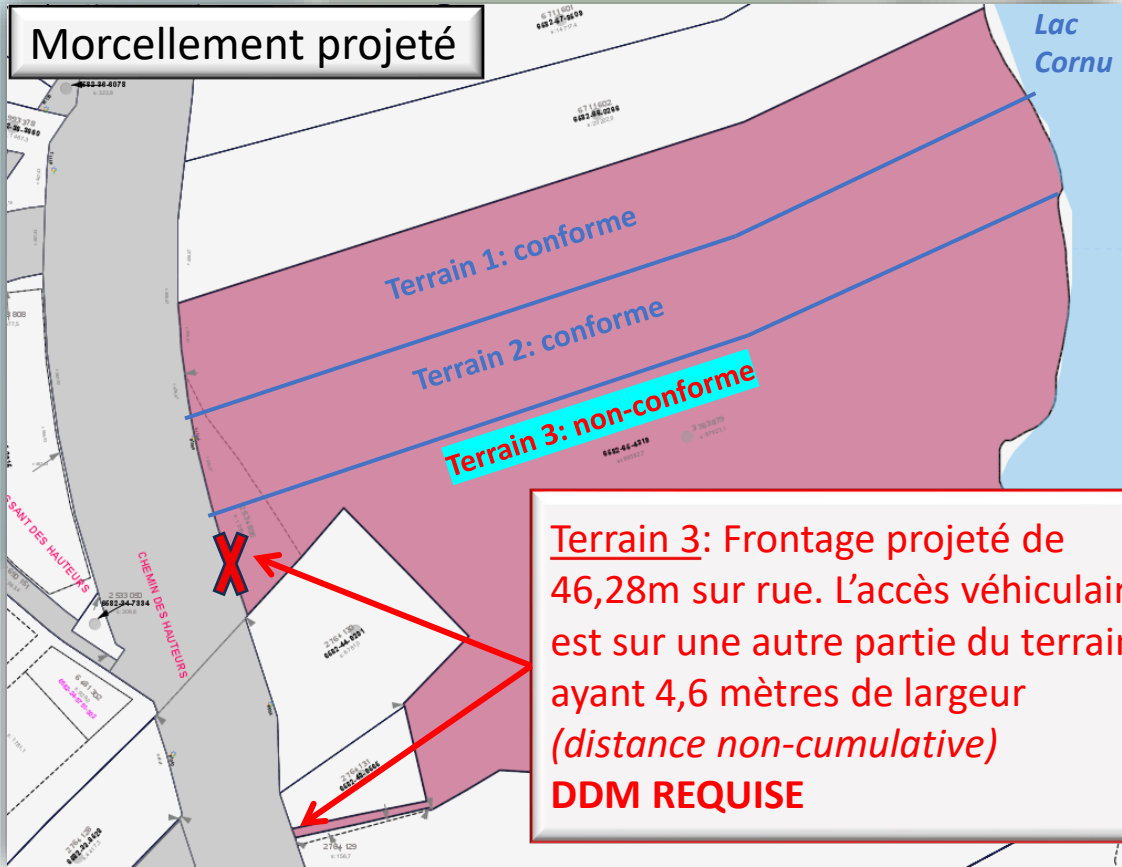
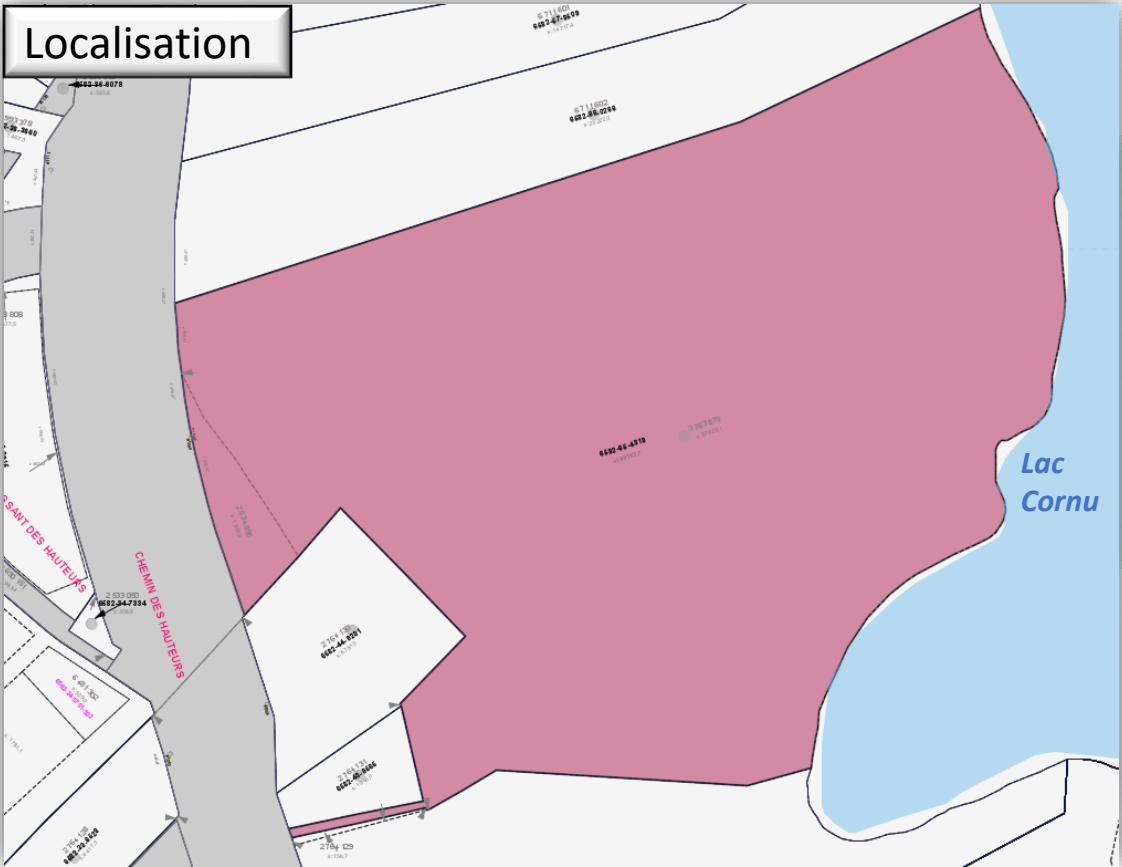
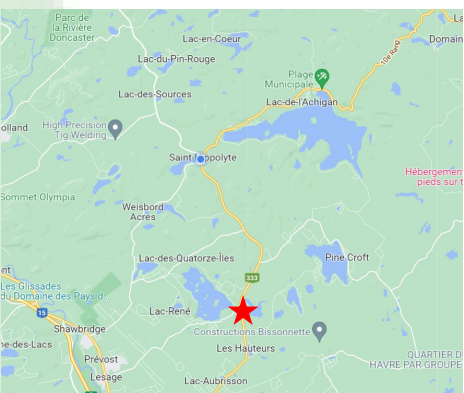
Extrait matrice (image renversée)



5. Urbanisme

5.3 DDM 2026-0027: 1044, chemin des Hauteurs

La demande de dérogation consiste à autoriser, pour un lot projeté construit, que celui-ci ait un frontage sur rue de 46,28 mètres plutôt que 50 mètres.



Terrain 3: Frontage projeté de 46,28m sur rue. L'accès véhiculaire est sur une autre partie du terrain ayant 4,6 mètres de largeur (distance non-cumulative)
DDM REQUISE

5. Urbanisme

5.4 DDM 2026-0029: 429, 305^e Avenue

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser, pour l'habitation projetée, que celle-ci empiète de 3,1 m dans la marge latérale gauche de 5 m calculée à partir de la bande-tampon latérale de 3 m sur un terrain de plus de 1 500 m² de la zone H-324.

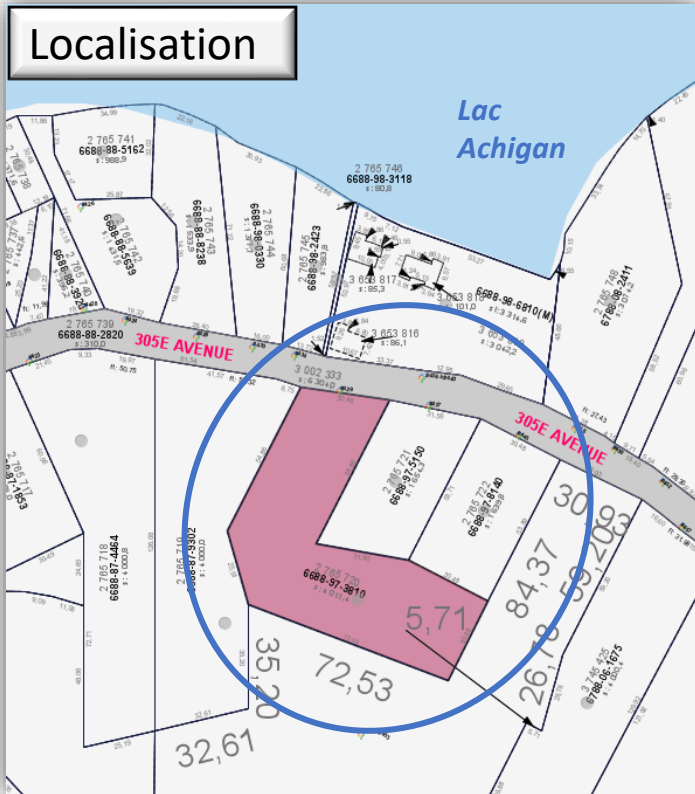
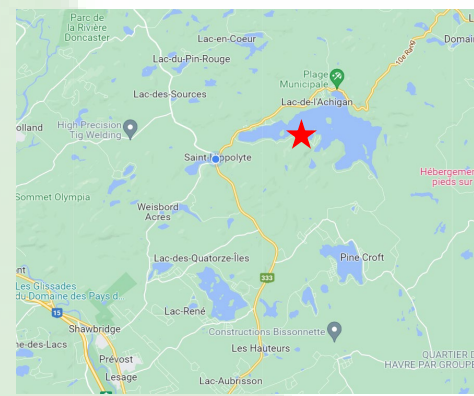


Photo aérienne



Mise en contexte

- Reconstruction sur mêmes fondations;
- Située à 4,91m ligne propriété;
- Depuis mise en place des bandes tampons, marge requise de 8m au lieu de 5 m. **DDM REQUISE**

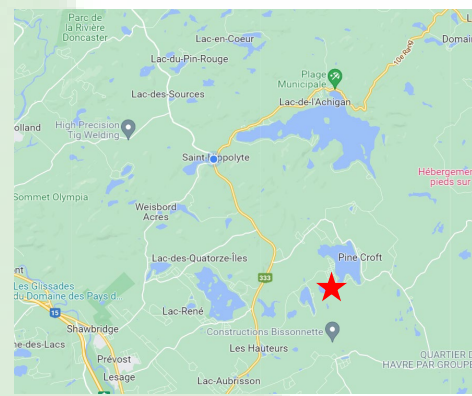
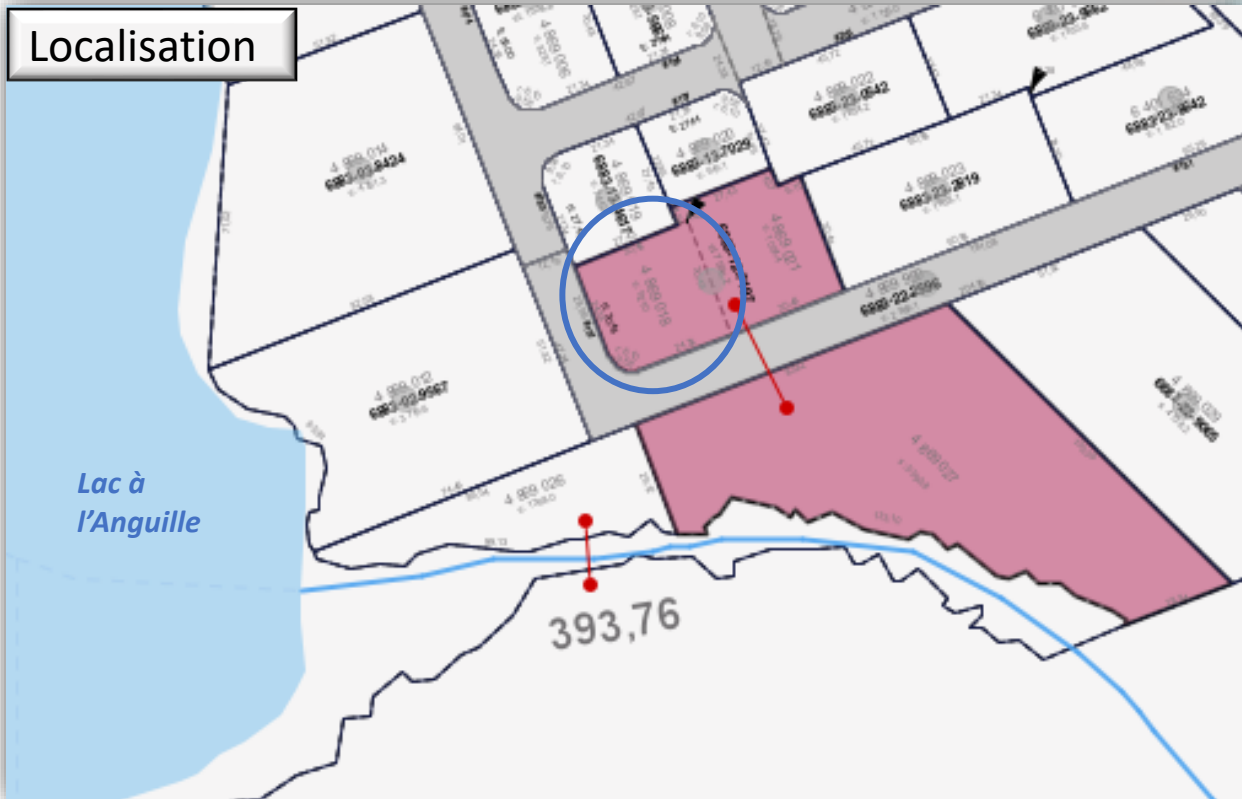
Agrandissement



5. Urbanisme

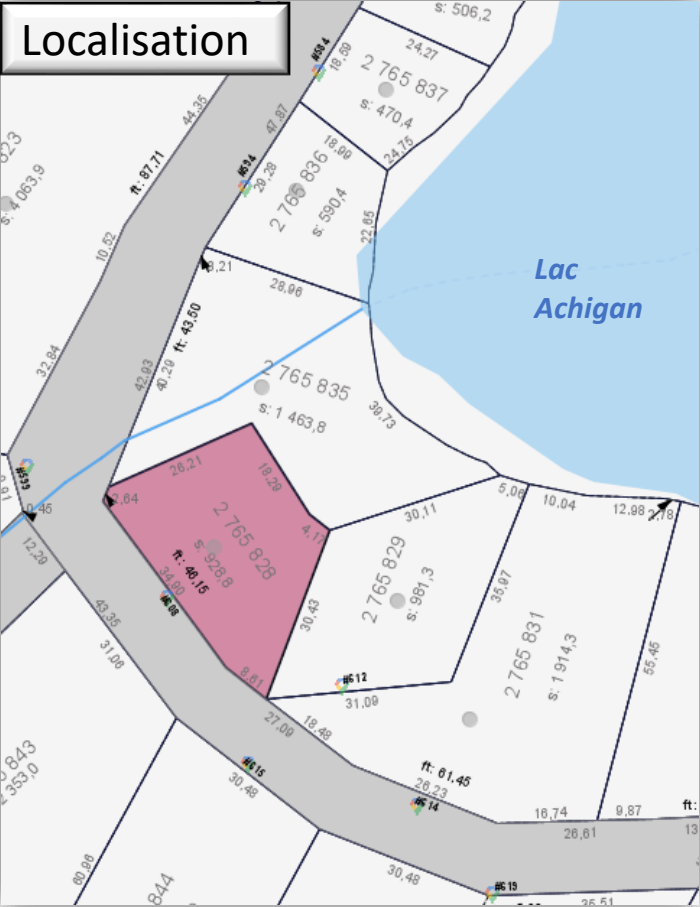
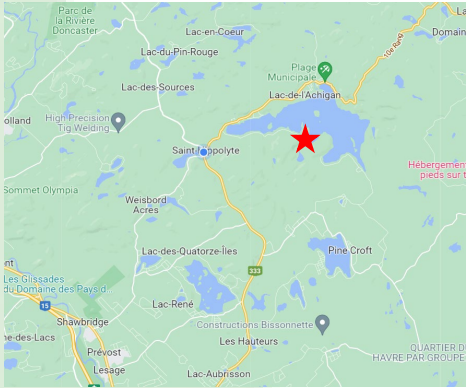
5.5 DDM 2026-0032: 191, rue du Lac-à-l'Anguille

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser, pour l'agrandissement projeté, que celui-ci empiète d'au maximum 2,7 mètres dans la marge latérale gauche de 5 mètres calculée à partir de la bande-tampon latérale de 3 mètres sur un terrain de plus de 1 500 m² de la zone H-216.



5. Urbanisme

5.6 PIIA 2026-0028: 608, 305^e Avenue Reconstruction bâtiment principal – Lac de l’Achigan

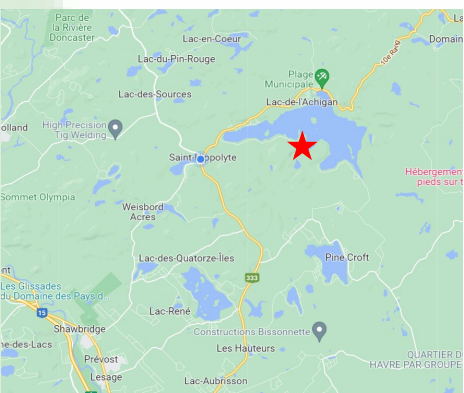


Maison existante



5. Urbanisme

5.6 PIIA 2026-0028: 608, 305^e Avenue...suite



Localisation – vol d’oiseau



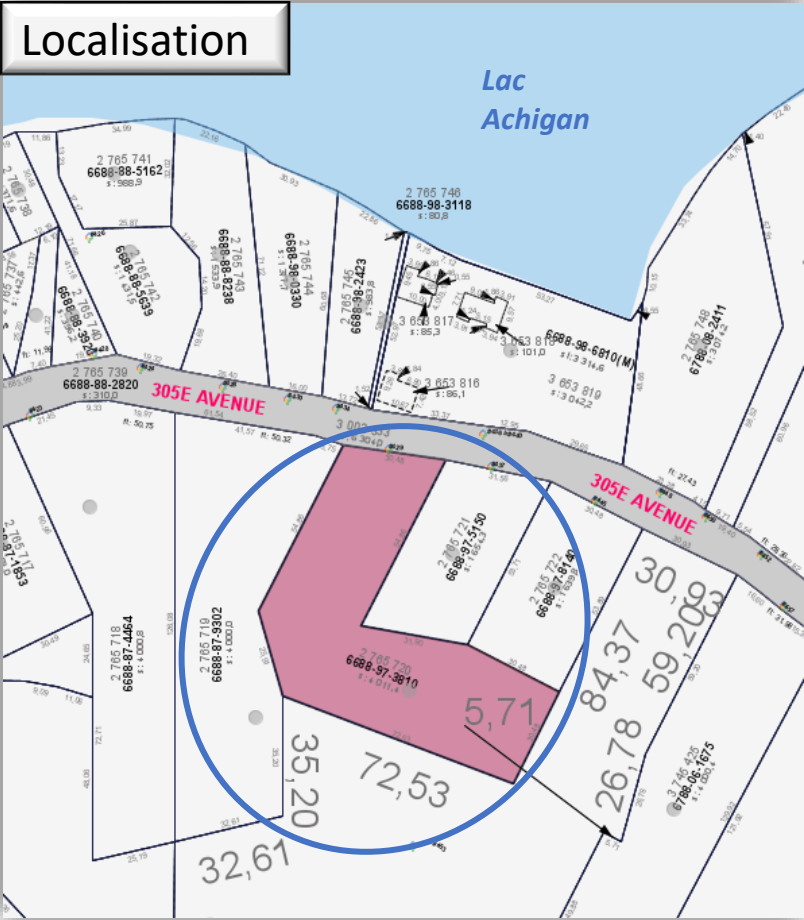
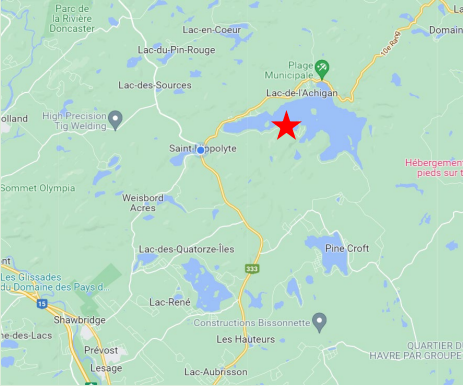
Localisation de la nouvelle construction

Matériaux de revêtement

A – Toiture; Vicwest fini mat Couleur; 10740 ardoise ambrée IRS30 galvalum Profilé; prestige	
B - Revêtement vertical; Royal celect composite Profilé board & batten Couleur; saule	
C - Soffite et fascia; Couleur; brun commercial	
D - Maçonnerie; Pierre de parement 3.5" à 4.5" Format 70% jumper 8"à 12" , 15% bâton guillotiné, 15% bâton rustique Couleur; 20% bleu foncé, 80% gris cendré Mortier; crème	
E -Revêtement d'aluminium; composite Couleur; Brun commercial	
F -Fenêtres; Couleur; Brun commercial	
G- Veranda 3 saisons; Somac Couleur; brun	
H- Portes ; Portatec en merisier Couleur; dune de gobi	

5. Urbanisme

5.7 PIIA 2026-0030 : 429, 305^e Avenue Reconstruction bâtiment principal – Lac de l’Achigan



Matériaux de revêtement

Em placement du projet
Adresse : 429 305e Avenue, Saint-Hippolyte, QC, Canada
Code postal : J8A 2W4
Terrain vacant :

Nature de la demande
Type de modification : Rénovation
Description de la rénovation : Rénovation / amélioration rés. +5000\$

Matériau et couleur

Revêtement extérieur 1

Matériau : Pierre
Couleur: Gris et crème

Revêtement extérieur 2

Matériau : Bois d'ingénierie
Couleur: Crème

Toiture 1

Matériau : Bardeaux
Couleur: Noir (comme celle du garage)



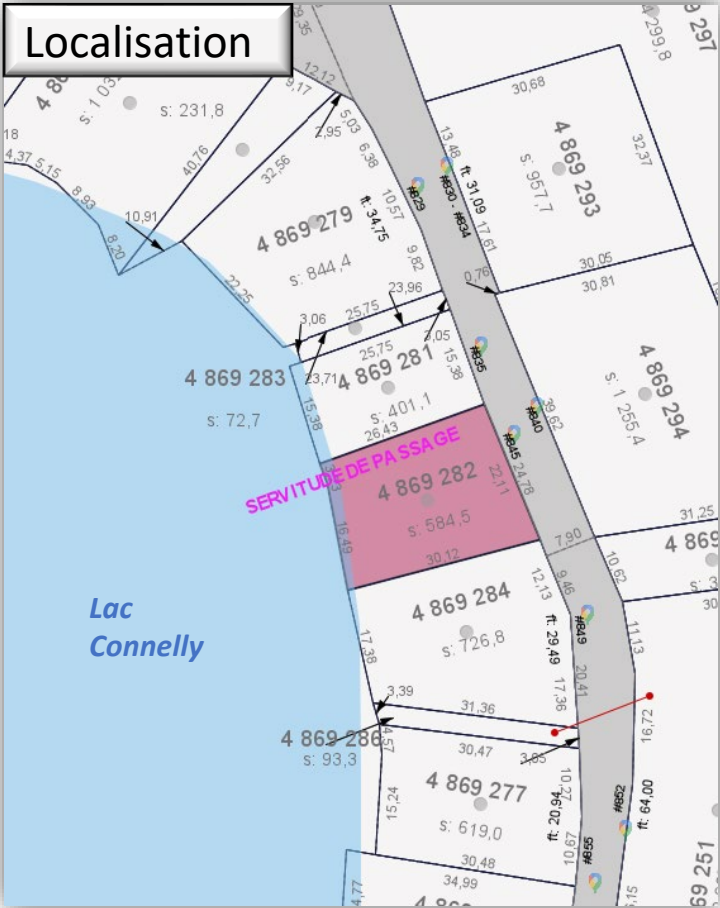
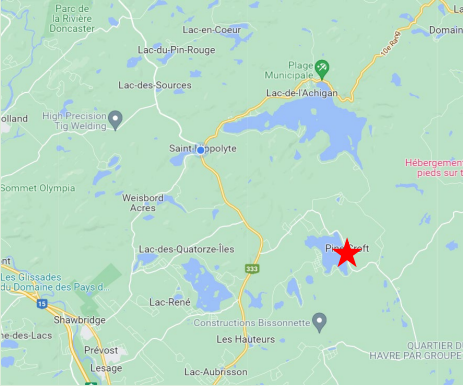
Maison existante



Fondations conservées

5. Urbanisme

5.8 PIIA 2026-0033 : 845, 305^e chemin du Lac-Connelly Rénovation bâtiment principal – Lac Connelly



Avant travaux

Maison existante



Après travaux

5. Urbanisme

5.9 Protocole d'entente – Domaine des Sœurs – Phase 1 – construction d'une rue

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente du projet Domaine des Sœurs à intervenir avec la compagnie 9558-6558 Québec inc. étant représentée par monsieur Marc-Olivier Gagnon;

DE DÉCRÉTER que la signature du protocole sera conditionnelle au respect, par le promoteur, des exigences de la réglementation applicable, notamment du règlement de lotissement, du règlement de construction de rue et du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

6. Environnement

6.1 Dépôt du rapport trimestriel

Les visiteurs, petits et grands, ont pu profiter de kiosques d'information et d'activités variées cette année:

- Analyse de l'eau potable à prix réduit
- Ateliers sur l'économie d'eau potable
- Distribution gratuite de pousses d'arbres et de semences de fleurs sauvages
- Achat regroupé de végétaux pour la revégétalisation des rives
- Atelier de confection d'hôtels à insectes
- Biblio-Mobile et Biblio-Jardin
- Polytechnique Montréal (suivi de la nappe phréatique)
- SPCA Lanaudière–Basses-Laurentides
- SÉPAQ Mont-Tremblant (impacts de la pollution lumineuse)
- OBV L'Assomption et CRE Laurentides (bandes riveraines)
- Club des mycologues des Laurentides et Société d'horticulture et d'écologie de Prévost
- Comité régional de protection des falaises
- Tricentris



6. Environnement

6.1 Dépôt du rapport trimestriel

Rappels de saison

- Un permis est requis pour l'abattage d'arbres, l'installation ou la modification d'un quai, de même que pour la réalisation de travaux de quelque nature que ce soit à l'intérieur de la bande de protection riveraine de 10 ou 15 mètres d'un lac ou d'un cours d'eau;
- Il est interdit de réaliser des travaux à l'intérieur d'un milieu humide, peu importe sa superficie;
- Il est fortement déconseillé de nourrir les oiseaux aquatiques afin d'éviter les nuisances, les pertes d'usages des plans d'eau et les risques pour la santé publique;
- Il est possible de déposer vos débris de construction, rénovation et démolition à l'Écocentre de Saint-Jérôme. Les deux premiers mètres cubes sont gratuits pour les résidents de Saint-Hippolyte;
- Informez-vous auprès du Service de l'environnement pour toute situation impliquant le castor. La gestion du castor est encadrée par une loi provinciale et toute intervention doit s'y conformer.

6. Environnement

6.1 Dépôt du rapport trimestriel

Programme de soutien technique des lacs

Deux agentes de liaison embauchées par le CRE Laurentides sont disponibles depuis mai jusqu'en août pour accompagner les riverains dans leurs démarches de revégétalisation de leurs rives et pour répondre à leurs interrogations sur les bandes riveraines.

Pour prendre rendez-vous avec l'une d'entre elles, il suffit de transmettre un courriel à:

bandesriveraines@saint-hippolyte.ca



8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.1 Entente intermunicipale de collaboration en loisirs avec la Ville de Prévost

D'AUTORISER le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, monsieur Louis Croteau, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre les parties ainsi que tous les documents pour donner effet à la présente résolution.

8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.2 Octroi d'une aide financière – Journal le Sentier

D'OCTROYER, et ce, conformément à la politique d'aide aux organismes sans but lucratif de Saint-Hippolyte, une aide financière au Journal Le Sentier au montant de 1 000 \$, laquelle sera répartie en deux versements, soit 50 % à l'acceptation du projet par le conseil municipal et 50 % à l'approbation du rapport financier de l'événement;

8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

Évènements à venir



Fête nationale du Québec
Centre de plein air Roger-Cabana



Les Sentiers de la danse
Centre de plein air Roger-Cabana



Journée country
Centre de plein air Roger-Cabana



Soirée d'humour
Centre de plein air Roger-Cabana



***La Flotille de Saint-Hippolyte
(course amicale de bateaux en carton)***
Parc du Grand-Héron

9. Sécurité incendie

9.1 Entente d'aide mutuelle en sécurité incendie avec la Ville de Saint-Sauveur

D'APPROUVER l'entente d'aide mutuelle en sécurité incendie entre la Ville de Saint-Sauveur et la Municipalité de Saint-Hippolyte;

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre les parties.

Événements à venir

Date	Événement	Lieu
9 juin	Début des inscriptions à la session de cours d'été	Centre de plein air Roger-Cabana
13 juin	Atelier de photos avec téléphone cellulaire	Centre de plein air Roger Cabana
20 juin	Lancement du club de lecture TD	Bibliothèque
22 juin	Début du camp Les Tortilles	Parc du Grand-Héron
23 juin	Fête nationale du Québec	Centre de plein air Roger-Cabana

PÉRIODE DE QUESTIONS

RAPPEL DES RÈGLES :

Durée maximum : 30 minutes par séance.

- s'identifier au préalable;
- s'adresser à la présidente de la séance;
- déclarer à qui s'adresse la question;
- ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;
- toute personne qui désire poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question pourra le faire lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle jusqu'à l'expiration de la période de questions;
- s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et irrespectueux.

05:00

Start	Stop	Reset	mins:5	secs:0	type:
None ▼					

 Breaktime for PowerPoint by Flow Simulation Ltd. [Show Settings](#) ☐



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Prochaine séance :
14 juillet 2026



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE